



LE 21 AVRIL 2021 - COMMUNIQUÉ

Auto-inspection 2021 :

Résidences visées : Rues de la Grève, du Quai et de l'Église

Dans la situation actuelle en lien avec le coronavirus, la municipalité met en place un programme d'auto-inspection résidentielle, conformément aux exigences ministérielles.

Plus de 130 citoyens et citoyennes recevront un avis par la poste leur demandant de faire l'inspection préventive des divers éléments concernant leur résidence et de colliger l'information sur un formulaire électronique ou papier conçu à cette fin. Si possible, nous demandons de prioriser le formulaire électronique.

Les personnes qui recevront l'avis devront transmettre le formulaire dûment complété dans les quatorze jours de sa réception, par le lien web ou par la poste en écrivant à :

Division prévention

Service de sécurité incendie
553, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3C5.

Vous pouvez consulter le règlement municipal portant sur la prévention incendie, par internet à l'adresse suivante : www.cacouna.ca (règlement no # 87-16 relatif à la prévention incendie).

Pour plus d'information, communiquez avec M. Éric Deschênes au 418 867-6691.

PENSONS PRÉVENTION!!

Nancy Bérubé
Secrétaire administrative
Municipalité de Cacouna